



Document récapitulatif

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2029

Audet - Courcelles - Frontenac - Lac-Drolet - Lac-Mégantic - Lambton - Marston - Milan -
Nantes - Notre-Dame-des-Bois - Piopolis - Saint-Augustin-de-Woburn - Sainte-Cécile-de-
Whitton - Saint-Ludger - Saint-Robert-Bellarmin - Saint-Romain - Saint-Sébastien -
Stornoway - Stratford - Val-Racine

Qu'est-ce qu'un PGMR?

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les MRC doivent planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de leur territoire via l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce plan vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les orientations gouvernementales.

Plus concrètement, le PGMR dresse un portrait de la gestion des matières résiduelles, détermine les orientations et objectifs propres à la MRC et propose un plan d'action pour atteindre ces objectifs.

Le précédent PGMR de la MRC du Granit, adopté en 2016, couvrait la période de 2016 à 2020. Conformément à la loi, ce PGMR a été révisé pour une nouvelle mouture qui couvrira la période de 2022 à 2029.

3 principales réalisations du PGMR 2016-2020



- Mise en place de la collecte des plastiques agricoles sur l'ensemble du territoire afin de récupérer les plastiques d'ensilages de foin;

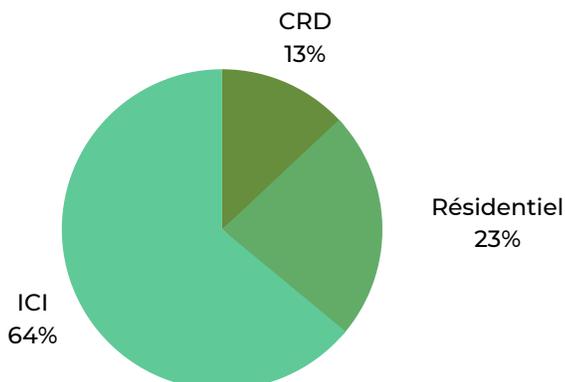
- Conception et distribution à tous les foyers d'une roulette permettant le meilleur tri des matières résiduelles;



- Implantation du bac brun dans les municipalités de Audet, Lac-Drolet, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Stornoway, Frontenac, Marston, Saint-Romain, Stratford et Saint-Augustin-de-Woburn.

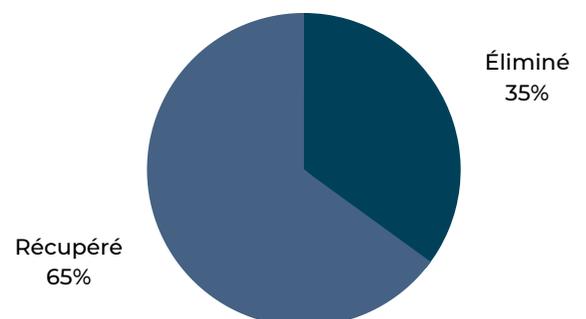
Bilan de la situation

Distribution des matières résiduelles éliminées au Granit selon les secteurs



CRD: Résidus de construction, rénovation et démolition
ICI : Industrie, commerce et institution

Matières récupérées et éliminées au Granit



4 lignes directrices



- 1** Prévenir et réduire la génération de matières résiduelles notamment en promouvant la consommation responsable, les changements de comportement et la gestion responsable.
- 2** Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables et valorisables en promouvant le tri à la source.
- 3** Détourner de l'enfouissement le plus de matières possible pour n'éliminer que le résidu ultime.
- 4** Mettre à la disposition de tous les générateurs les différents services, infrastructures et moyens nécessaires pour une bonne GMR, dont une meilleure connaissance et précision des inventaires.

7 objectifs

Objectif de la MRC du Granit	Échéance
Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins	2025
Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	2026
Recycler et valoriser 80% des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	2026
Recycler 65 % des matières organiques putrescibles (résidus alimentaires, résidus verts, boues)	2025
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal	2024
Gérer la matière organique dans 100% des industries, des commerces et des institutions (ICI)	2025
Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée (incluant les putrescibles ainsi que le papier, le carton et le bois)	2027

Notre objectif de réduction des déchets



588 kg/habitant
en 2020



525 kg/habitant ou moins
d'ici 2029

Le PGMR prévoit 45 actions à réaliser de 2022 à 2029

Ces actions sont regroupées selon **5 orientations**

- Amélioration de la participation des différents générateurs;
- Réduction à la source;
- Gestion des matières organiques;
- Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire;
- Acquisition de connaissances, suivi et concertation.

Orientation 1

Amélioration de la participation des différents générateurs



- 1 Organiser une visite des installations de récupération pour les écoles et promouvoir les journées portes ouvertes
- 2 Développer et maintenir des services d'information sur le tri optimal des matières et sur les lieux de collecte
- 3 Mettre en œuvre une stratégie sur la réduction et le bannissement des sacs de plastique et des différents objets à usage unique et soutenir la mise en place
- 4 Lancer un questionnaire de type question-réponse pour chaque générateur en collaboration avec Synergie Estrie
- 5 Renforcer les pratiques en GMR des gestionnaires de lieux touristiques afin d'obtenir la collaboration des visiteurs et des touristes dans la région

- 6 Effectuer une tournée d'information dans les écoles primaires et secondaires du territoire sur le tri des matières résiduelles en intégrant un concours scolaire [...]
- 7 Créer un plan de communication annuel pour prévoir les publications destinées à chaque générateur et prévoir le budget en conséquence
- 8 Organiser des conférences ou des formations à saveur environnementale
- 9 Publier annuellement les résultats liés à la récupération, le compostage et à l'élimination des matières, et l'atteinte ou non des objectifs du PGMR
- 10 Créer un guide et encourager l'organisation d'événements écoresponsables
- 11 Financer trois événements écoresponsables par année
- 12 Réaliser un guide des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles en CRD en collaboration avec la 3R MCDQ et intégrer la construction de bâtiments durables chez les entrepreneurs
- 13 Brigade verte

Orientation 2

Réduction à la source



- 14 Sensibiliser les citoyens à toutes les nouvelles matières qui seront acceptées au bac de recyclage dans le cadre de la loi 65
- 15 Adopter un règlement sur le bannissement des sacs de plastique
- 16 Créer une campagne sur les contenants et les accessoires réutilisables, compostables et le zéro déchet tout en encourageant l'achat local [...]
- 17 Soutenir les efforts pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec les organismes locaux
- 18 Mettre en place une campagne pour encourager le mode de vie zéro déchet
- 19 Effectuer une campagne de caractérisation des matières résiduelles en collaboration avec le transporteur et le récepteur





Orientation 3

Gestion des matières organiques

- 20 Organiser des événements afin de stimuler l'achat local et l'agriculture biologique dans une perspective de circuit court [...]
- 21 Mettre en place un service de compostage domestique dans les municipalités de Lambton, Milan, Nantes (milieu rural) et Val-Racine
- 22 Mettre en place un service de collecte des matières organiques dans la municipalité de Nantes (milieu urbain)
- 23 Informer et soutenir les municipalités dans la mise en application des directives gouvernementales pour la gestion des matières organiques
- 24 Recycler les boues de stations d'épuration municipales par la valorisation agricole
- 25 Faire fabriquer localement des îlots à trois voies (ou faire un achat groupé) et les implanter dans les aires publiques, dont les lieux de villégiature, les parcs et les bâtiments publics
- 26 Instaurer une collecte de matières organiques dans les ICI de toutes les municipalités

Orientation 4

Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire



- 27 Réaménager la plateforme de compostage à l'écocentre de Lac-Mégantic
- 28 Élaborer un plan d'action avec la Ville de Lac-Mégantic pour accueillir les matières organiques collectées dans les municipalités de la MRC sur la plateforme de compostage de l'écocentre de la Ville de Lac-Mégantic
- 29 Mettre en place une réglementation obligeant les citoyens des municipalités participantes à pratiquer l'herbicyclage
- 30 Analyser la mise en place des services de récupération et de vente de matériaux de CRD usagés
- 31 Rechercher des solutions de recyclage des matières textiles invendues et invendables par les organismes de réemploi en partenariat avec ces derniers
- 32 Élargir le service de réception de certaines TIC, des RDD et autres produits visés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP) à d'autres points de collecte, et les recenser dans le bottin des récupérateurs et l'application « Ça va où? »

- 33 Offrir une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI en collaboration avec Synergie Estrie
- 34 Élargir le service de recyclage des tubulures acéricoles en offrant des points de dépôt à différents endroits sur le territoire
- 35 Créer un partenariat entre les écocentres et AgriRécup pour la récupération de contenants vides de pesticides et de fertilisants du secteur agricole en collaboration avec le PDZA
- 36 Assurer les services d'écocentre et soutenir leur optimisation à la suite des critères édictés par le gouvernement
- 37 Créer un document récapitulatif des bonnes pratiques de gestion des matières agricoles dans la MRC du Granit à remettre aux agriculteurs par l'UPA et la représentante du PDZA
- 38 En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables
- 39 Agrandir le site d'entreposage et de tri des résidus domestiques dangereux
- 40 Développer un partenariat avec les associations et les organismes du secteur environnemental



Orientation 5

Acquisition de connaissances, suivi et concertation

- 41 Développer un partenariat avec l'association des agriculteurs et l'UPA, et proposer une intégration de la GMR au plan d'aménagement de la forêt sur le territoire de la MRC en collaboration avec le PDZA
- 42 Coordonner les plans d'action de Synergie Estrie et de la MRC en matière d'environnement
- 43 Tenir des rencontres intermunicipales pour aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR, présenter les résultats et discuter de l'atteinte des objectifs
- 44 Mettre à jour le PGMR conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement
- 45 Répertorier les différentes attestations ou certifications de « bonnes conduites environnementales » et y adhérer

Des questions?



www.mrcgranit.qc.ca



819 583-0181



@mrcgranit



mrc_granit

